



COMMUNIQUÉ

Paris, le 05/10/2022

Zones à faibles émissions à Reims : l'opération « La grande boucle des exclus » s'arrête à Reims ce vendredi 7 octobre

L'association nationale « 40 millions d'automobilistes » lance : « La Grande Boucle des Exclus » avec sa première étape ce vendredi 7 octobre à Reims pour que les Zones à Faibles Émissions ne deviennent pas des Zones à Fortes Exclusion ! L'association « 40 millions d'automobilistes », seule association nationale de défense des automobilistes reconnue d'intérêt général entend défendre le « pouvoir rouler » des Français tout en désamorçant la bombe à retardement sociale que constitue la mise en place des Zones à Faibles Emissions.

**L'association « 40 millions d'automobilistes » vous convie à un point-presse
le vendredi 7 octobre 2022
à 14h30
Au Bistrot du Forum
6, place du Forum
Reims**

Opération « La grande boucle des exclus » à Reims

L'association « 40 millions d'automobilistes » part à la rencontre de la France qui roule dans la métropole de Reims.

Porte-parole des automobilistes, l'association « 40 millions d'automobilistes » lance un tour de France à la rencontre des automobilistes touchés par les ZFE (Le Président et le Délégué Général de l'association effectueront les déplacements dans toutes les grandes métropoles touchées par les ZFE).

Ce vendredi 7 octobre, l'association sera donc à Reims pour sa première étape.

A travers des rencontres filmées en voiture avec les automobilistes de la métropole rémoise « exclus » de Reims et de la métropole, l'association « 40 millions d'automobilistes » entend rendre la parole à ceux que l'on n'écoute pas, victimes de décisions parisianistes qui les privent de mobilité.

L'association compilera ensuite les témoignages pour montrer aux élus les effets dévastateurs des ZFE sur la mobilité de chacun.

Ce documentaire sera ensuite envoyé au Président de la République, à la Première Ministre ainsi qu'aux parlementaires et élus des grandes villes et métropoles.

Les ZFE constituent une bombe à retardement sociale. A nous, association « 40 millions d'automobilistes », de tout faire pour faire prendre conscience au Gouvernement de la nécessité de la désamorcer.

Deux élus déjà au programme des rencontres avec l'association

Si tous les élus ont déjà marqué leur intérêt sur les travaux de l'association, deux élus ont déjà affirmé leur intention de rencontrer l'association lors de ce déplacement.

- Xavier Albertini, Député de la Marne, Maire-adjoint de Reims
- Anne-Sophie Frigout, Députée de la Marne

Vous trouverez ci-après le calendrier des déplacements de « 40 millions d'automobilistes » :

Vendredi 7 octobre – Reims
Vendredi 21 octobre – Rouen
Vendredi 4 novembre – Montpellier
Vendredi 18 novembre et samedi 19 novembre – Lyon, Grenoble et Saint-Étienne
Vendredi 2 décembre – Strasbourg
Dates à venir en 2023 : Marseille/Aix, Nice, Toulouse, Bordeaux...

Une proposition de loi visant à supprimer les Zones à Faibles Émissions

Une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par Anne-Sophie Frigout, Députée de la 2ème circonscription de la Marne vise à supprimer le principe de Zones à Faibles Émissions.

Dans l'exposé des motifs, la députée insiste sur l'impossibilité aujourd'hui d'interdire à près de la moitié des Français de circuler.

De même, elle insiste sur l'incompréhension de millions de Français qui entretiennent correctement leur automobile, passant avec succès le contrôle technique antipollution obligatoire mais à qui l'on interdit l'accès aux métropoles de plus de 150 000 habitants.

Voir la proposition de loi en cliquant ici :

<https://www.40millionsdautomobilistes.com/images/PDF/Articles/PPLsuppressionZFE.pdf>

Un recours au Tribunal administratif soutenu par l'association « 40 millions d'automobilistes »

Le fondement même des ZFE repose sur la nécessité de restreindre la circulation des voitures « les plus polluantes » sur la base d'une classification Crit'Air élaborée par le Ministère de l'Écologie en 2015.

Or, un membre de l'association « 40 millions d'automobilistes » a décidé de saisir le tribunal administratif sur le fondement même de cette classification Crit'Air.

Son véhicule, classé Crit'Air 2 répond en effet aux obligations d'émissions polluante imposée par la norme euro ouvrant droit à la vignette Crit'Air 1.

La mécanique de la vignette Crit'Air ne prenant en compte qu'un argument d'ancienneté et non un critère de pollution réelle, Pierre-Louis J. a déposé un recours au Tribunal administratif qui sera défendu par les avocats de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Coordonnées de Pierre-Louis J. sur demande auprès du service Presse de l'association

CONTACT PRESSE :

Pierre CHASSERAY Délégué Général
presse@40ma.net

Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com